

RHÔNE-ALPES

Aménagement du territoire

www.insee.fr/rhone-alpes

Territoires de Rhône-Alpes : cinq grands types d'attractivité

N° 105 - février 2009

Armature de grandes villes, étalement péri-métropolitain, dynamisme genevois, tourisme alpin, espaces résidentiels et de tourisme estival constituent les différents visages de l'attractivité de la plupart des territoires de la région. Trois zones, en manque de fonctions métropolitaines ou en reconversion et isolées, semblent cependant à l'écart de ce dynamisme.

Caroline Roux

La Région Rhône-Alpes et la Direction régionale de l'Insee ont souhaité collaborer à la réalisation d'une étude exploratoire sur l'attractivité des territoires de Rhône-Alpes. Celle-ci prend en compte des indicateurs tant économiques que démographiques. Les données sur la population utilisées dans cette étude datent pour la plupart de 1999 ; celles concernant les revenus et les établissements de 2005 et 2007. Une actualisation de l'étude en 2009 avec les résultats à venir du nouveau recensement permettra d'observer si les tendances décelées se confirment ou non.

Ce numéro de La Lettre-Analyses est téléchargeable à partir du site Internet www.insee.fr/rhone-alpes, à la rubrique « Publications ».

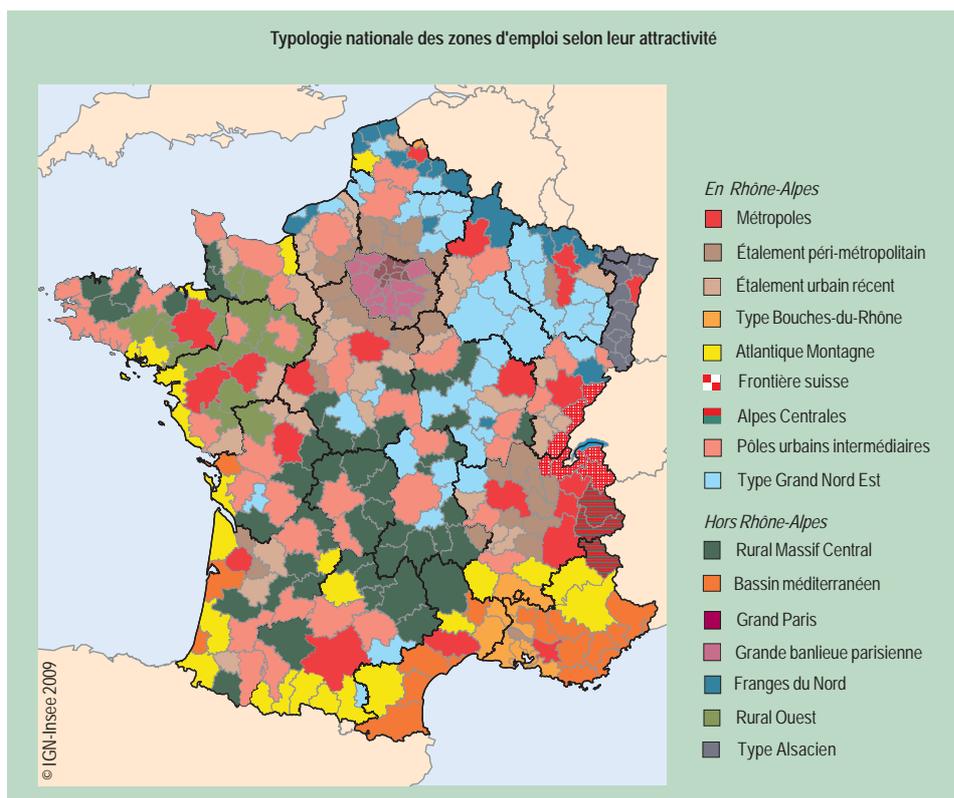
Dans un contexte de mondialisation de l'économie et de mobilité croissante des facteurs de production et des consommateurs, la question de l'attractivité des territoires est au cœur des politiques publiques régionales et locales. L'attractivité peut se définir comme la capacité à attirer les entreprises et leurs emplois, les populations et leurs revenus.

Dans cette perspective, il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble des facteurs qui pourraient favoriser et qualifier cette attractivité : l'environnement économique, les ressources humaines et les réseaux de transport mais aussi le cadre naturel et la qualité de vie, l'organisation et le jeu des acteurs, l'image des territoires...

On peut ainsi identifier différentes formes d'attractivité car celle-ci recouvre plusieurs dimensions, qui se combinent et se déclinent différemment selon les territoires.

Une typologie nationale des zones d'emploi a été réalisée pour mettre en évidence leurs différences en matière d'attractivité ainsi que la structuration du territoire français, fruit de son histoire et de sa géographie. Les indicateurs qui ont été utilisés se rapportent à l'attractivité pour les entreprises et à l'attractivité pour les personnes, comme par exemple le taux de création d'entreprises, l'évolution de l'emploi par secteur, ou les migrations par catégorie sociale et par classe d'âge.

16 types d'attractivité selon les territoires



Source : Insee

Rhône-Alpes, une région diversifiée mais structurée par quatre métropoles

Au niveau national, les zones d'emploi d'Île-de-France jouent un rôle singulier compte tenu du poids et du rayonnement de la région-capitale. Les grandes métropoles régionales structurent également le territoire. Comme Paris, elles se développent en attirant les étudiants et les emplois qualifiés.

Le Nord-Est de la France, en reconversion industrielle, et le Massif Central, marqué par l'exode rural, s'opposent aux espaces littoraux méditerranéens et atlantiques, qui bénéficient d'une attractivité basée principalement sur l'économie résidentielle et touristique.

Dans ce contexte, Rhône-Alpes apparaît comme une région très diversifiée, composée de territoires dont les attractivités sont de nature et d'intensité très différentes, contrairement à d'autres régions dont les zones d'emploi sont plutôt similaires. Cette diversité est certainement source de richesse, dans la mesure où elle traduit une certaine complémentarité des territoires. Mais elle est aussi source de complexité pour la mise en

place de politiques publiques régionales adaptées à des dynamiques différentes selon les territoires.

Rhône-Alpes est structurée par quatre zones d'emploi centrées sur les métropoles de Lyon, Grenoble, Chambéry et Annecy, alors que la plupart des régions n'en comptent qu'une seule, voire parfois deux. Les trois villes du sillon alpin, qui se prolongent par l'agglomération franco-valdo-genevoise, équilibrent la capitale régionale et donnent à la région une armature métropolitaine multipolaire. Les jeunes y viennent pour faire leurs études et les actifs y sont fortement diplômés et travaillent sur place. Ainsi, les cadres (actifs comme retraités), les professions intermédiaires et les fonctions métropolitaines (gestion, recherche, prestations intellectuelles, culture, commerce inter-entreprises) y sont fortement présents. Ces fonctions métropolitaines représentent pour Grenoble 17 % de son emploi total, pour Lyon 16 %, pour Annecy 13 %. Seule Chambéry est en dessous de la moyenne nationale (11 %) avec 10 % de son emploi total. Ces métropoles exercent un rayonnement économique important.

Quelques indicateurs d'attractivité pour les zones d'emploi de Rhône-Alpes

en %

Zones d'emploi	Variation de la population 1975-1999	Taux de solde migratoire total 1990-1999	Taux de solde migratoire des retraités 1990-1999	Taux de solde migratoire des cadres 1990-1999	Évolution du revenu moyen 1995-2005	Évolution des créations d'établissements 2000-2007	Évolution du nombre d'établissements 2000-2007
Métropoles							
Annecy	41,5	7,0	3,3	15,1	17,1	43,9	24,7
Chambéry	30,2	7,7	5,4	6,7	12,9	51,4	21,5
Grenoble	15,8	2,7	-3,8	1,0	11,0	39,1	17,8
Lyon	16,2	1,6	-4,7	0,6	9,1	55,9	18,0
Étalement péri-métropolitain							
Ambérieu	37,3	9,6	4,5	21,3	12,5	88,2	22,2
Beaujolais-Val-de-Saône	26,4	5,0	4,4	14,9	13,7	67,4	20,9
Belley	16,3	9,2	9,3	19,8	15,8	19,1	17,9
Bourg-en-Bresse	22,8	5,9	3,6	6,3	10,5	76,6	17,0
Bourgoin-La Tour-du-Pin	32,5	8,1	5,5	22,3	14,0	60,1	21,8
Romans-Saint-Marcellin	20,9	4,6	4,1	14,9	11,8	55,5	19,5
Vienne-Roussillon	28,0	5,2	1,3	3,3	12,2	58,5	20,6
Voiron	29,4	7,0	4,2	15,4	12,8	81,5	22,6
Étalement urbain récent							
Annonay	7,2	1,3	1,6	0,3	11,0	71,7	16,8
Drôme-Ardèche nord	13,8	3,8	3,4	-0,5	14,7	62,4	18,3
Loire-centre	11,6	4,3	4,2	-1,2	12,8	64,0	16,1
Type Bouches-du-Rhône							
Drôme-Ardèche sud	28,8	5,3	5,4	6,9	8,4	63,1	23,9
Atlantique Montagne							
Aubenas	8,5	10,5	13,3	8,2	13,2	44,2	21,6
Crest-Die	18,0	9,6	8,2	28,1	13,4	59,7	21,4
Frontière suisse							
Chablais	33,6	3,3	7,5	11,5	23,9	56,5	26,8
Genevois Français	47,4	10,9	2,8	34,7	81,8	51,5	16,2
Oyonnax	34,1	1,5	-2,3	4,5	3,5	54,6	8,9
Vallée-de-l'Arve	39,4	6,0	1,7	8,2	20,3	53,9	26,7
Alpes Centrales							
Maurienne	-1,9	-0,3	0,9	-9,6	11,4	38,3	30,8
Tarentaise	17,6	1,2	0,8	-6,4	15,8	45,3	36,2
Pôles urbains intermédiaires							
Drôme-Ardèche centre	13,9	1,1	1,4	3,6	7,6	44,2	21,2
Saint-Étienne	-3,2	-3,0	-2,2	-11,2	6,7	41,9	11,6
Type Grand Nord Est							
Roanne	-6,4	-1,5	1,1	-8,2	10,3	54,4	8,9
Moyenne régionale	18,1	3,2	0,2	3,7	13,3	52,7	19,6
Moyenne nationale	11,3	2,0	0,5	3,1	10,1	46,4	17,1

Sources : Insee, Recensements de la population - Répertoire des entreprises et des établissements ; DGI

Un grand étalement péri-métropolitain

La frontière avec la Suisse et la proximité de Genève constituent une particularité forte et structurante de la région mais aussi de Franche-Comté, où on retrouve également ce type d'attractivité. Ces zones d'emploi proches de la frontière suisse ont connu un essor démographique important grâce à l'arrivée d'actifs, particulièrement d'ouvriers et de cadres. La population active et les revenus ont donc très fortement augmenté. Même si le chômage a progressé récemment, il reste encore faible puisqu'en 2006, toutes les zones, Genevois français (6 %), Chablais (7 %), Vallée de l'Arve (6 %) et Oyonnax (8 %), enregistrent un taux en dessous de la moyenne nationale (9 %). L'enjeu pour ces territoires consiste en une plus grande diversification sectorielle et fonctionnelle, qui suppose un meilleur équilibre dans le développement de la métropole franco-valdo-genevoise, de part et d'autre de la frontière. En effet, actuellement, les secteurs de haute-technologie sont davantage implantés du côté suisse. Un autre enjeu est la maîtrise de l'attractivité au regard des limites du territoire (au plan foncier notamment).

En Rhône-Alpes, l'armature de grandes villes explique le nombre important de zones d'emploi classées dans la catégorie "Étalement péri-métropolitain". Cette spécificité régionale se retrouve, par ailleurs, autour de l'Île-de-France. Sur les 27 zones d'emploi que compte Rhône-Alpes, 8 entrent dans cette catégorie

formant un arc qui s'étend de Villefranche-sur-Saône à Romans-sur-Isère. Ces zones présentent les caractéristiques d'une périurbanisation de plus en plus éloignée des grands pôles urbains. Leur attractivité correspond à l'étalement des grandes villes voisines. Elles comblent ainsi un espace disponible entre les métropoles. Leur population augmente de manière régulière, particulièrement grâce à l'arrivée de familles d'actifs avec enfants. Ces actifs sont nombreux à se déplacer pour travailler notamment dans les grandes métropoles proches. Ceci s'accompagne d'une transformation des résidences secondaires en résidences principales, qui entraîne un repli de la fonction touristique au profit d'une économie tournée vers les résidents permanents. Avec la hausse de la population mais aussi grâce à l'espace disponible, le tissu économique se développe tant par les arrivées d'établissements que par des créations nouvelles.

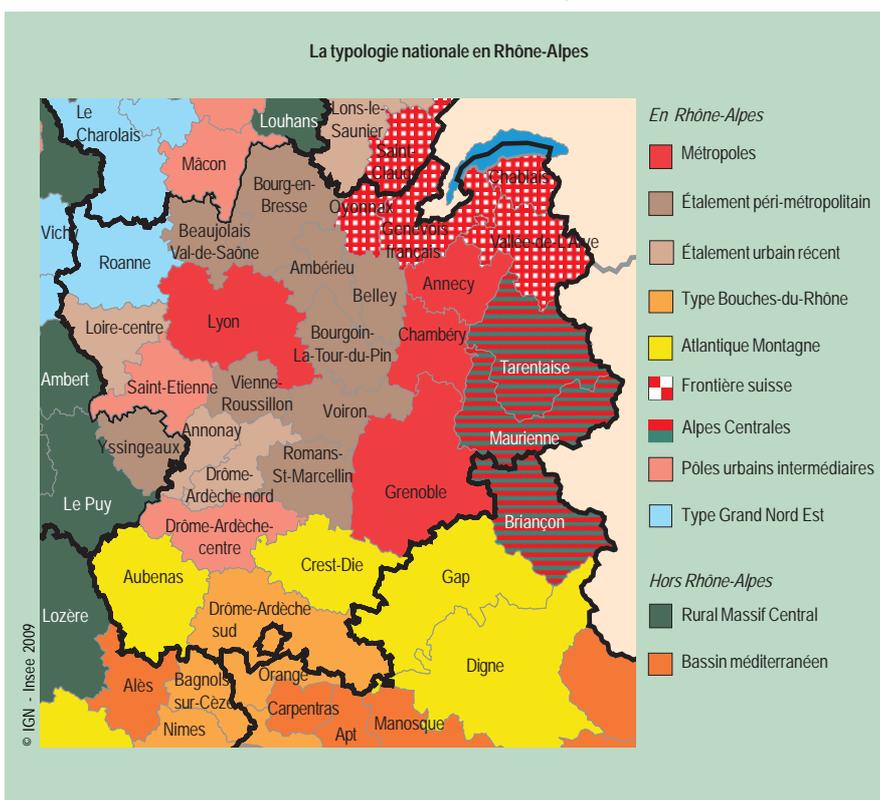
Pour ces territoires, l'enjeu est celui d'un renforcement de leur structuration par un réseau de pôles intermédiaires et de villes moyennes qui permettrait d'éviter qu'ils se transforment en "banlieue" des métropoles sans identité territoriale.

Dans la prolongation de cet étalement des grandes villes, les zones Loire-centre, Annonay et Drôme-Ardèche nord constituent une classe d'"Étalement urbain récent". Ces zones anciennement rurales et parfois ouvrières semblent être en train de se reconverter bien que leur croissance démographique reste encore faible.

Les zones d'Aubenas et Crest-Die semblent enrayer leur déclin démographique grâce à une forte attractivité, tout particulièrement pour les plus de 55 ans. Ce sont donc des zones vieillissantes où la part des retraites dans les revenus est en hausse. Le développement touristique estival en est une autre caractéristique. Le secteur de la construction y est bien implanté en liaison avec l'essor du nombre de logements. Dans les années à venir, les tendances liées au vieillissement de la population au niveau national pourraient conduire à une poursuite, voire à un renforcement de l'attractivité de ces territoires. Les enjeux sont ceux du développement de services de proximité (notamment dans le domaine de la santé et des services à la personne) pour satisfaire sur place les besoins des nouveaux habitants, tout en préservant un cadre de vie agréable.

La zone Drôme-Ardèche sud se rattache à un autre type que l'on retrouve particulièrement dans les Bouches-du-Rhône. Celui-ci se caractérise par un essor démographique, principalement avec l'arrivée de jeunes. La précarité sociale est une autre caractéristique de ce type de territoire : chômage important surtout au niveau des jeunes, faiblesse des revenus et présence plus nombreuse de familles monoparentales. En 2005, 12 % de la population de cette zone a un bas revenu contre 10,5 % au niveau national. Drôme-Ardèche sud

Rhône-Alpes : 27 territoires répartis en neuf types d'attractivité



Source : Insee

Trois zones en panne d'attractivité

est en essor économique avec une hausse du nombre d'établissements mais connaît des difficultés sociales pouvant à terme, constituer un frein à son attractivité.

Les zones d'emploi des "Alpes Centrales", Tarentaise et Maurienne pour Rhône-Alpes et Briançon pour Provence-Alpes-Côte d'Azur, constituent au niveau national une catégorie à elles seules. Ces zones sont fortement marquées par le tourisme d'hiver avec beaucoup d'emplois saisonniers, de résidences secondaires ainsi que de services de proximité et d'artisanat. L'essor économique y est principalement tiré par le tourisme. Mais ce type de développement est fragile : la concentration de la fréquentation touristique sur la saison d'hiver induit une précarité des emplois. Une des possibilités pour ce territoire serait d'inciter le développement du tourisme estival et de favoriser le maintien sur place de résidents permanents, actifs ou retraités. Ceci suppose que les services rendus à la population soient assurés tout au long de l'année.

Les zones d'emploi en manque d'attractivité, Saint-Étienne et Drôme-Ardèche centre qui englobe Valence, rayonnent faiblement mais pour des raisons différentes. Ces deux zones comprennent des pôles urbains de taille importante,

mais elles sont moins attractives que celles des quatre autres grandes villes régionales. La zone de Drôme-Ardèche centre ne compte pas assez de fonctions métropolitaines. Mais elle semble avoir déjà enrayer cette moindre attractivité grâce à une hausse de sa population active et un développement de son tissu économique. En revanche, la population active de Saint-Étienne est en baisse, en lien avec les crises successives qui ont frappé son tissu économique. Les fonctions d'administration y jouent un rôle important. Saint-Étienne pourrait rattraper son retard en fonctions métropolitaines en misant sur les possibles synergies et complémentarités avec Lyon.

Roanne s'apparente aux zones du "Grand Nord Est" de la France. C'est une zone d'emploi fortement ouvrière, où la fonction de fabrication reste très présente. Mais la population active est en baisse, en lien avec les mutations du système productif et la crise des industries traditionnelles. Son avenir pourrait passer par le développement d'une attractivité liée à l'économie tournée vers les services à la population. De surcroît, des mesures visant à diminuer son relatif enclavement pourraient lui permettre de bénéficier de la dynamique de péri-métropolisation. ■

Méthodologie

Afin de mesurer l'attractivité des territoires de Rhône-Alpes, une approche nationale par zone d'emploi a été choisie. En effet, la zone d'emploi, tout en respectant les limites régionales, est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Elle permet de réaliser des comparaisons pertinentes à l'échelle nationale. Une typologie des zones d'emploi a donc été réalisée, elle intègre autant *les indicateurs d'attractivité* (comme les flux démographiques et économiques) que *les facteurs d'attractivité* (comme le marché du travail ou l'occupation du sol). Elle aboutit à un regroupement des zones d'emploi en 16 classes, qui permet de caractériser autant de formes d'attractivité, ou de manque d'attractivité, et d'en identifier les moteurs.

Cette première étude vise, au-delà des résultats synthétisés dans la présente publication, à la mise au point d'une méthode permettant l'exploitation de données plus récentes, notamment issues de la nouvelle méthode de recensement de la population. Ces données, disponibles au second semestre 2009, permettront d'actualiser les caractéristiques des zones d'emploi et leur classement en catégories.

Les données sur le tissu économique (établissements, revenus) datent de 2005 ou 2007. En revanche, celles sur la population sont issues des recensements de 1990 et 1999. Ainsi, les conclusions mériteront d'être réexaminées avec les résultats à venir du nouveau recensement.

INSEE Rhône-Alpes
165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03
Tél. 04 78 63 28 15
Fax 04 78 63 25 25

Directeur de la publication :
Vincent Le Calonnec

Rédacteur en chef :
Lionel Espinasse

**Pour vos demandes d'informations
statistiques :**

- site www.insee.fr
- n° 0 825 889 452 (lundi à vendredi de 9h à 17h, 0,15 € la minute)
- message à insee-contact@insee.fr

Dépôt légal n° 1004, février 2009

© INSEE 2009 - ISSN 1165-5534

Pour en savoir plus

- "Rhône-Alpes en Europe", Insee Rhône-Alpes, *La Lettre Analyses* n°94, août 2008
- Synthèse 2008 de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'espace franco-valdo-genevois.
- Synthèses de territoire sur www.insee.fr/rhone-alpes

- "Région urbaine lyonnaise : un renouvellement de 70 % des emplois en 10 ans", Insee Rhône-Alpes, *Lettre Analyses* n°63, novembre 2006.